



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.409
24 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PARALLÈLE CONSACRÉE AU THÈME:
COMMERCE ET PARITÉ: PERSPECTIVES POUR UNE CROISSANCE
DURABLE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED

1. Cette réunion parallèle, organisée en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth, a été ouverte par le Secrétaire général de la CNUCED, M. Supaichai Panitchpakdi, et présidée par le Secrétaire général adjoint du Commonwealth, M. Ransford Smith.
2. Dans ses observations liminaires, M. Supaichai Panitchpakdi a souligné la nécessité d'une croissance plus solidaire et a évoqué à la fois les enjeux et les perspectives que présentait le commerce pour les femmes sur le marché du travail. Bien que les revenus des femmes aient un effet multiplicateur sur l'économie et la société et que le commerce ait amélioré ces revenus dans quelques pays, le commerce n'avait pas des effets aussi positifs sur les femmes. Des disparités demeuraient dans la législation du travail, telles que des écarts de salaire entre hommes et femmes, et en période de difficultés, par exemple une crise alimentaire, les femmes étaient souvent celles qui étaient le plus pénalisées. En outre, davantage d'études empiriques devaient être réalisées.

3. Parmi les intervenants principaux figuraient: M^{me} Rachel Mayanja, conseillère spéciale à l'ONU pour les questions de parité et la promotion des femmes, qui a fait une déclaration d'ouverture; Shri Gopal Pillai, Secrétaire permanent au Ministère indien du commerce; Anh-Nga Tran-Nguyen, Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale de la CNUCED; et Savior Mwambwa, Coordonnateur national du Civil Society Trade Network (Réseau de la société civile pour le commerce), Zambie.

4. Dans sa déclaration liminaire, M^{me} Mayanja a dit qu'il fallait d'urgence s'attacher à accélérer les progrès déjà accomplis dans la voie de l'égalité entre hommes et femmes et de l'émancipation des femmes, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, en soulignant que des ressources devaient être affectées à des activités visant à éliminer les obstacles persistants à l'égalité entre hommes et femmes et à l'émancipation des femmes, si la communauté internationale voulait véritablement faire de cette égalité un fondement essentiel de la réduction de la pauvreté et d'un développement durable.

5. L'un des principaux obstacles était «l'invisibilité» de la contribution des femmes à la croissance, ainsi que l'absence de femmes au sein des délégations commerciales et dans le processus d'élaboration des politiques en général. Il y avait plusieurs moyens d'aller de l'avant, dont l'adoption d'une législation garantissant de plus grandes possibilités d'emploi aux femmes, la poursuite d'une politique nationale imposant à tous les départements et services d'adopter une démarche de parité, et un élargissement de l'accès au crédit et aux capitaux pour les femmes entrepreneurs.

6. Il existait de vastes possibilités d'introduire une prise en compte des questions de parité dans l'analyse du commerce et la politique commerciale. Les efforts déployés pour promouvoir l'intégration des questions de parité et l'utilisation de points d'entrée et de marges d'action étaient une première étape. Un orateur a souligné les incidences multidimensionnelles de la libéralisation du commerce sur l'égalité entre hommes et femmes, telles que les différences de salaires, l'éviction des femmes du secteur des cultures de subsistance, et l'accroissement de la précarisation de l'emploi du fait de la concurrence par les coûts dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre, tous éléments qui appelaient à la réalisation de nouvelles évaluations d'impact du commerce et des questions de parité et à l'intégration des politiques de parité dans tous les ministères.

7. L'exposé final a fourni une perspective communautaire, issue de la société civile, des incidences de la politique commerciale sur les questions de parité et la réduction de la pauvreté. L'exemple cité était celui du contexte zambien, où des taux de croissance modestes et soutenus n'avaient pas eu les incidences voulues sur le développement humain. La pauvreté dans le pays touchait davantage les femmes, en particulier dans les zones rurales et dans le secteur agricole. Il était nécessaire de réaliser une bonne analyse diagnostique des incidences sur les femmes au niveau de la politique générale et de donner les moyens aux femmes négociantes et aux petits groupes de femmes d'appréhender les aspects pratiques des accords commerciaux, en permettant que leurs vues soient prises en compte au niveau national.

8. Une séance de questions-réponses avec les participants a eu lieu à la suite des exposés, dont un débat animé sur l'application de quotas sur des mécanismes novateurs de financement pour aider des productrices pauvres à passer du stade de la microentreprise à celui de la petite et moyenne entreprise; et sur les incidences potentielles des accords de partenariat économique UE-ACP sur la compétitivité, la réduction de la pauvreté et l'égalité hommes-femmes.

9. En conclusion, le Secrétaire général adjoint du Commonwealth a résumé les principaux éléments des exposés et des débats en présentant les recommandations suivantes:

a) Promouvoir un renforcement des capacités des décideurs pour qu'un souci de parité intervienne à toutes les étapes de l'élaboration, de l'application et de la négociation des politiques commerciales;

b) Créer un environnement propice à l'accès aux marchés pour les femmes productrices et travailleuses grâce à un renforcement des services d'appui au commerce – tels que services financiers et services aux entreprises – et en concevant des projets de promotion des exportations tenant compte des besoins des femmes;

c) Adopter un cadre de réglementation commerciale intégrant les questions de parité, aussi bien au niveau régional qu'au niveau international;

d) Prévoir, dans les politiques nationales, des mesures d'incitation en faveur des femmes pauvres, d'une part pour leur donner accès aux marchés internationaux et, d'autre part, pour protéger leurs moyens de subsistance des méfaits de la mondialisation;

- e) Encourager une participation accrue des femmes à l'élaboration des politiques commerciales et aux négociations internationales à tous les niveaux;
- f) Promouvoir un débat public et l'accès à l'information concernant les processus et les accords commerciaux;
- g) Renforcer les activités d'analyse et de collecte de données et autres éléments d'information empiriques sur les questions de parité, en vue d'en enrichir l'élaboration des politiques;
- h) Améliorer l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à l'information et à la technologie.
